



COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 février 2025

**Nombre de conseillers en exercice : 17** **Présents : 12** **Représentés : 2** **Votants : 14**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud.

**Sont absents** : PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile représentée par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Date convocation et affichage** : 14 février 2025

**Délibération N° DEL 2025 015 – Emprunt court terme Pôle Enfance Jeunesse**

Pour la création du Pôle Enfance Jeunesse, des subventions sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

- DETR pour un montant de 296 896 € ;
- Subvention de la Région pour un montant de 250 000 € ;
- CAF - Aide Exceptionnelle à l'Investissement ALSH Plan Mercredi pour un montant de 248 000 € ;
- MSA – Accord aide financière GMR pour un montant de 20 000 €.

Le Conseil Municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » décide à l'unanimité le 19 mars 2024, par la délibération n°2024-019, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 800 000 € aux conditions suivantes :

- Taux fixe 3.80 %
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 800 €

A ce jour, la commune n'a pas eu besoin de débloquer ces fonds et la date limite de déblocage de ces derniers arrive bientôt à terme. Cependant, cette avance de trésorerie reste toujours nécessaire pour la réalisation de ce projet. De ce fait, le Crédit Agricole a proposé une réactualisation de ce prêt aux conditions du moment. Un point sur les subventions perçues et restant à percevoir a donc été fait.

- DETR pour un montant de 207 827.20 € (acompte déduit) ;
- Subvention de la Région pour un montant de 250 000 € ;
- CAF Aide Exceptionnelle à l'investissement ALSH Plan Mercredi pour un montant de 248 000 € ;
- MSA – Accord Aide financière GMR pour un montant de 20 000 € ;
- CAF Aide Création Micro-crèche 12 places de 204 000 €.

Madame le Maire propose au Conseil municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » et afin de bénéficier de meilleures conditions de taux :

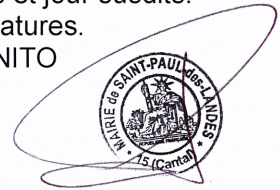
- De contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 800 000 € aux conditions suivantes :
  - Taux fixe 2.69%
  - Durée 1 an
  - Prélèvement in fine du Capital et intérêts
  - Frais de dossier de 800

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

**Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.**

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER